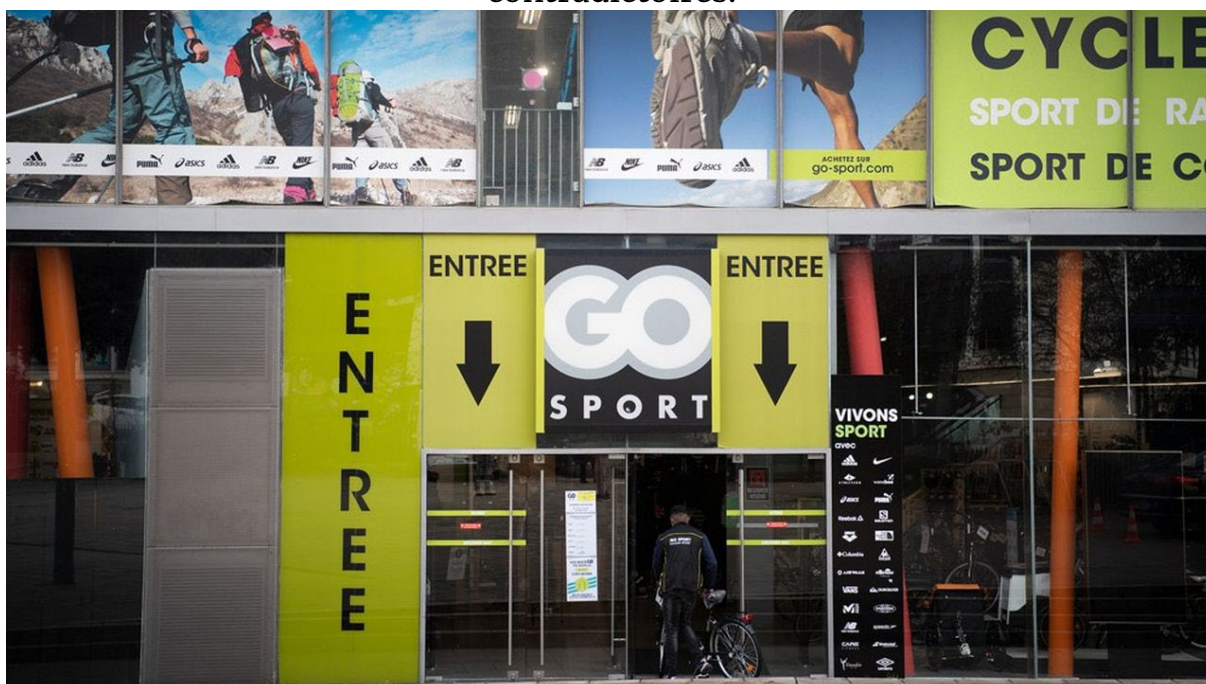


Go Sport : le tribunal repousse sa décision sur un éventuel redressement judiciaire

Un commissaire-enquêteur a été nommé par la juridiction commerciale de Grenoble afin de déterminer la réalité de la situation financière de la chaîne de magasins de sport. Les représentants du personnel et la direction, qui n'exclut pas une vente, avaient présenté lundi des expertises contradictoires.



Le tribunal de commerce de Grenoble s'est donné jusqu'au 16 janvier pour déterminer si Go Sport devait être placé en redressement judiciaire. (Loïc Venance/AFP)

Par [Philippe Bertrand](#)

Publié le 22 déc. 2022

Le suspens, désagréable, se poursuit pour les 2.000 salariés de Go Sport. [Le tribunal de commerce de Grenoble avait annoncé lundi](#) qu'il statuerait ce mercredi sur la situation financière de la chaîne de magasins de sport. Il a finalement repoussé l'échéance après les fêtes et au 16 janvier, en confiant à un juge enquêteur la charge de déterminer si l'entreprise devrait être placée en redressement judiciaire, ou non.

Le juge devra confronter les chiffres des uns et des autres pour établir la réalité de la situation financière. La décision du tribunal de commerce de mettre le verdict en attente est « un message de vigilance mais aussi de confiance, qui appelle la mobilisation de tous les acteurs pour sauver l'entreprise », a souligné le parquet de Grenoble.

Expertises

[Le tribunal avait entendu lundi](#) la direction et les représentants du personnel pour savoir si Go Sport était en cessation de paiement. Les deux parties ont présenté des expertises contradictoires. Les commissaires aux comptes, ainsi qu'un expert indépendant mandaté par les élus du comité social et économique central (CSEC), ont apporté un rapport concluant à l'état de cessation de paiements depuis la période octobre-novembre.

La direction du groupe Hermione People and Brands (HPB) - détenu par [l'investisseur bordelais Michel Ohayon](#), et propriétaire de Go Sport depuis son rachat à Rallye, la holding de tête de Casino -, a riposté à l'audience avec un autre rapport indépendant, produisant une déclaration de non-cessation de paiements, et promettant un retour à une trésorerie positive à très brève échéance.

« Le tribunal a considéré que la situation était urgente, qu'il fallait agir vite », expliquait lundi l'avocate du CSEC de Go Sport, Maître Evelyn Bledniak, qui affirme que le rapport de la direction a été établi sur la base d'informations incomplètes car arrêtées à fin novembre.

L'exemple Camaïeu

Les représentants du personnel craignent que Go Sport connaisse le sort de [la chaîne de prêt-à-porter Camaïeu](#), placée en liquidation fin septembre, avec ses 2.100 salariés, quelques mois après son rachat par HPB. Les élus du CSEC pointent des remontées d'argent, pour un montant estimé à 36,3 millions d'euros, qui auraient été effectuées sur la trésorerie de Go Sport vers HPB.

Lors de l'audience de lundi, le groupe HPB avait indiqué sa préférence pour une procédure de conciliation et sa volonté de céder Go Sport si cette conciliation était ouverte.